



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 82 52 00 25
Télécopie : +33 (0)5 82 52 00 10
Site internet : www.kpmg.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PARENTS, DE
PERSONNES HANDICAPEES MENTALES ET DE LEURS AMIS
DE L'ARIEGE
ADAPEI 09

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PARENTS, DE PERSONNES
HANDICAPEES MENTALES ET DE LEURS AMIS DE L'ARIEGE
ADAPEI 09
5, Route de Guilhot
09100 Bénagues
Ce rapport contient 31 pages
Référence : PC - 192.134 RCA



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 82 52 00 25
Télécopie : +33 (0)5 82 52 00 10
Site internet : www.kpmg.fr

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PARENTS, DE PERSONNES HANDICAPEES
MENTALES ET DE LEURS AMIS DE L'ARIEGE
ADAPEI 09**

Siège social : 5, Route de Guilhot
09100 Bénagues
Fonds associatifs : € 12 714 858

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'Association Départementale de Parents, de Personnes
Handicapées Mentales et de leurs Amis de l'Ariège - ADAPEI 09,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de l'Ariège relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « 2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE – 2.1 PRINCIPES GENERAUX – 1- Principes comptables applicables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour établir les comptes annuels de l'association nécessitant de retraiter les comptes administratifs des établissements sous contrôle des tiers financeurs établis selon les principes comptables édictés par l'article R.314-81 du Code de l'action sociale et des familles afin d'obtenir des comptes sociaux conformes aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le correct rattachement à l'exercice des produits de la tarification relatifs aux prix de journée et aux dotations globales de financement.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PARENTS, DE PERSONNES
HANDICAPEES MENTALES ET DE LEURS AMIS DE L'ARIEGE**

ADAPEI 09

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
4 juin 2019*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 4 juin 2019
KPMG S.A.



Patrick Carricondo
Associé

Bilan Actif 2018

Libellé	Montant brut 2018	Amort. et prov. 2018	Montant net 2018	Montant net 2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	9 600	9 600		
Autres immobilisations incorporelles	267 790	229 307	38 484	37 606
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	834 102	8 584	825 517	827 206
Constructions	23 792 942	14 751 817	9 041 125	9 618 736
Installations techniques, matériels et outillage	5 218 232	4 119 354	1 098 878	1 069 785
Autres immobilisations corporelles	4 244 049	3 698 997	545 051	719 999
Immobilisations corporelles en cours	52 903		52 903	42 208
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	157 356		157 356	157 356
Prêts				
Autres immobilisations financières	39 857		39 857	40 536
TOTAL I	34 616 830	22 817 659	11 799 171	12 513 431
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II	0		0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	252 214		252 214	213 025
Autres approvisionnements	22 272		22 272	34 605
En-cours de production (biens et services)	89 222		89 222	59 804
Produits intermédiaires et finis	94 167		94 167	69 418
Marchandises				726
Avances et acomptes versés sur commandes	1 923		1 923	3 217
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	4 219 017	312 325	3 906 692	3 227 259
Autres créances	1 709 755		1 709 755	1 104 202
Valeurs mobilières de placement	59 999		59 999	524 587
Disponibilités	3 493 006		3 493 006	3 152 280
Charges constatées d'avance	123 866		123 866	93 403
TOTAL III	10 065 442	312 325	9 753 117	8 482 526
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	44 682 272	23 129 984	21 552 288	20 995 957
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : 5 616 447 Dont à plus d'un an : 312 325				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				

Bilan passif 2018

Libellé	Montant net 2018	Montant net 2017
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Autres fonds sans droit de reprise	45 355	45 355
Prime de fusion	1 330 034	1 330 034
Dons et legs	1 171 170	1 171 170
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	692 460	692 460
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	6 811 759	6 649 377
Réserves de compensation	918 867	892 612
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	615 703	615 703
Autres réserves	2 200 134	2 202 315
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-4 714 884	-3 141 485
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-59 028	-59 028
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-199 771	-1 936 425
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-413 729	-406 766
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	1 291 114	341 331
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	243 706	244 010
Provisions réglementées :	2 781 968	2 906 429
dont Couverture du besoin en fonds de roulement		
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	2 781 968	2 906 429
dont Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	12 714 858	11 547 094
Comptes de liaison		
TOTAL II	0	0
Provisions pour risques	320 000	475 621
Provisions pour charges	748 568	844 183
Fonds dédiés	60 867	39 737
TOTAL III	1 129 435	1 359 541
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 578 408	4 055 823
Emprunts et dettes financières divers (3)	14 026	18 385
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	991 741	908 890
Dettes sociales et fiscales	2 775 574	2 811 205
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (5)	348 246	295 017
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	7 707 996	8 089 321
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	21 552 288	20 995 957
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.	59 240	168 361
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		133
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an :		
Dont à moins d'un an :	991 741	908 890
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

Compte de Résultat 2018 CHARGES

CHARGES	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures	1 796 683	1 813 462
Variation de stock	-38 589	-10 663
Achats d'autres approvisionnements	125 068	112 097
Variation de stock	12 458	1 125
Achats non stockés de matières et fournitures	1 927 853	1 830 586
Services extérieurs et autres	5 147 782	3 615 110
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	825 947	843 330
- autres	161 053	154 103
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	14 290 627	15 062 030
- charges sociales	5 568 681	5 838 768
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	1 432 870	1 442 341
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	9 382	20 206
- pour risques et charges d'exploitation	215 975	290 715
Autres charges	19 950	31 145
TOTAL I	31 495 740	31 044 355
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	111 961	154 478
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	111 961	154 478
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	107 931	2 009
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	14 938	65 591
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	46 895	28 000
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- dotations aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	48 224	
Impôts sur les sociétés		
TOTAL III	217 987	95 600
TOTAL DES CHARGES	31 825 688	31 294 434
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	1 291 114	341 331
TOTAL GENERAL (I + II + III)	33 116 802	31 635 764

Compte de résultat 2018 PRODUITS

PRODUITS	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
- prestations de services	2 066 749	2 052 407
- divers	3 794 206	3 507 108
Production stockée ou déstockage de production	54 167	-71 266
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	22 719 434	21 690 410
Subventions d'exploitations et participations	121 647	120 459
Reprises sur amortissements et provisions	497 808	364 056
Transferts de charges		
Autres produits	3 537 835	3 522 782
TOTAL I	32 791 846	31 185 956
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	175	166
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	21 775	23 368
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	21 950	23 533
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	61 765	2 711
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	42 791	217 526
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	171 357	173 536
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	27 094	32 501
Transferts de charges		
TOTAL III	303 006	426 275
TOTAL DES PRODUITS	33 116 802	31 635 763
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	33 116 802	31 635 764

1. FAITS MARQUANTS

1.1 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Il convient de signaler les faits suivants :

- Vente d'une partie du terrain du site de Guilhot à la SMDEA le 12/06/2018.
- L'ARS a rebasé de façon pérenne la MAS du Girbet le 27/07/2018 pour un montant de 76 690 €.
- L'ARS a rebasé de façon pérenne le SESSAD le 27/07/2018 pour un montant de 38 897 €.
- Le travail d'élaboration du CPOM ARS a débuté en 2017. En février 2018, les fiches de diagnostics des établissements sous compétence exclusive de l'ARS et sous compétence partagée avec le Conseil Départemental ont été remises à la Division Territoriale de l'ARS.
Au mois de juillet 2018, de nouvelles fiches de diagnostic ont été déposées à l'ARS. La signature est reportée à 2020.

- Mme Annie ROBERT a pris le poste de Directrice du Pôle enfance le 8 janvier 2018.
- L'ARS a accordé des Crédits Non reconductibles exceptionnels pour la reprise des déficits antérieurs des deux MAS. Le montant s'élève à 1 013 259 €.

1.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Les MAS et les IME sont passés en prix de journée globalisé au 1er janvier 2019 : la facturation par usager n'est plus nécessaire et la dotation annuelle est versée par 12ème. Ces établissements doivent respecter un taux d'occupation de 93%.

- Le 31 janvier 2019, l'accord relatif à la création du CSE, Comité Social et Economique, a été signé par les organisations syndicales.

Le CSE remplace dorénavant le Comité d'Entreprise et le CHSCT, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Les élections professionnelles auront lieu en juin 2019.

Le nombre d'élus est conforme aux dispositions réglementaires du Code du travail, il sera de 12 titulaires et 12 suppléants. Ils seront en charge de désigner des représentants de proximité par secteur, le secteur étant défini comme des établissements de même type (secteur MAS, secteur Entreprises Adaptées...).

An sein du CSE, une commission santé, sécurité, conditions de travail et environnement (CSSCTE) sera mise en place. Elle sera composée de 4 membres du CSE.

- En vertu de la loi "portant mesures d'urgence économiques et sociales" du 24 décembre 2018, l'ADAPEI de l'Ariège a versé une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à l'ensemble des salariés et des ouvriers d'ESAT présents au 31/12/2018, ainsi qu'aux intérimaires. Cette prime est de 200€, elle est entièrement exonérée de cotisations sociales et non fiscalisée pour le salarié ; elle est proratisée en fonction de la date d'entrée si celle-ci a eu lieu en 2018 et au présentisme si le salarié a eu plus de 90 jours d'arrêt maladie.

Le montant total de cette prime est de 128 600 € ; elle est versée en mars 2019. La part incombant aux établissements sous compétence ARS (46 410 €) sera financée sur les comptes de l'Association. Il en sera de même pour les établissements sous compétence du Conseil Départemental, si la prime venait à les rendre déficitaires sur l'exercice 2019.

1.3 APPLICATION DU PRINCIPE DE CONTINUITE D'EXPLOITATION

Le plan comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés a été appliqué pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2018.

Les comptes annuels de l'association ont été élaborés dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Le résultat administratif de l'ADAPEI est de + 1 207 968 €.

Ce résultat tient compte d'un résultat exceptionnel de 1 013 259 € versé par l'ARS pour rembourser des déficits antérieurs sur les MAS.

Le résultat corrigé est de 194 708 €.

La trésorerie associative est de 3 553 005 € en fin d'année 2018. Elle était de 3 676 866 € au 31 décembre 2017, soit une baisse de 3.37%.

- Des comptes nantis en garantie d'emprunts ont été débloqués en 2018 pour un montant de 217 784 €.
- Il y a eu un nouvel emprunt en 2018 de 55 000 € pour l'achat d'une plieuse éponge à la Blanchisserie des Vallées d'AX.
- Le montant des investissements pour l'ADAPEI est de 712 659 €, financés pour 55 000 € par emprunt et pour 657 659 € par autofinancement.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

2.1 PRINCIPES GENERAUX

1- Principes comptables applicables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions des règlements émis par l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) et compte tenu des spécificités et dérogations précisées par :

- Le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et la prise en compte du règlement 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations,
- L'avis N° 2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil National de la Comptabilité relatif au plan comptable des établissements sanitaires et sociaux à but non lucratif,
- Les principes comptables prévus par l'article R 314-81 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.) pour les comptes administratifs des établissements sociaux et médico-sociaux.

Ceci implique un retraitement des comptes administratifs des établissements sociaux et médico-sociaux établis selon le référentiel comptable prévu à l'article R 314-81 du C.A.S.F, afin d'obtenir des comptes associatifs conformes aux règlements précités de l'A.N.C.

Ces retraitements portent essentiellement sur les modalités de constitution des provisions pour réalisation d'actif et des provisions pour grosses réparations.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

2 - Principes généraux

L'association établit un bilan par exercice civil du 1° janvier au 31 décembre.

Le bilan est présenté avant affectation des résultats.

Le compte de résultat et le bilan cumulent l'ensemble des comptes des établissements et services y compris les Entreprises Adaptées, ainsi que l'Administration générale et le service Transports.

Les résultats de l'association font l'objet d'une affectation proposée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale.

Les résultats soumis au contrôle des financeurs figurent :

- pour l'exercice : dans « Résultat de l'exercice »
- pour les exercices antérieurs :
 - Résultat N-1 sous contrôle des tiers financeurs
 - Résultat N-2 sous contrôle des tiers financeurs

Les reprises de résultats se font en N+2 par le compte « report à nouveau ».

3 - Opérations entre établissements

Les opérations entre établissements ont été neutralisées au niveau associatif afin de ne faire apparaître en comptabilité que les opérations avec les tiers.

2.3 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont composées d'une part, par les logiciels informatiques amortis sur une durée de 1 à 5 ans, et d'autre part, par les frais d'établissement amortis sur cinq ans.

2.4 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En application du principe de régularité, les immobilisations corporelles sont comptabilisées de la façon suivante :

Evaluation des biens à leur entrée et à l'inventaire :

- Les biens acquis à titre onéreux sont évalués à leur coût d'acquisition
- Les biens produits par l'entreprise sont évalués à leur coût de production
- Les biens acquis à titre gratuit sont évalués à leur valeur vénale.

Valeur actuelle des éléments :

- Pour les immobilisations autres que financières, la valeur comptable nette est retenue comme valeur d'inventaire.
- Les amortissements sont pratiqués de façon linéaire.

Durée d'amortissement des différents types d'immobilisations :

Constructions - structure	40 à 50 ans
Constructions - composants	10 à 30 ans
Matériel technique	3 à 10 ans
Matériel de transport (sauf rachat de crédit-bail)	5 à 7 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel acquis sur la taxe d'apprentissage	5 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans

2.5 LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Il s'agit de :

- parts sociales qui garantissent des emprunts
- cautions versées pour des biens en location

2.6 LES STOCKS ET EN-COURS

Sous cette rubrique figurent :

- Les stocks de matières premières utilisés par les E.S.A.T. et Entreprises Adaptées dans leur production
- Les produits en-cours et finis réalisés par les E.S.A.T. et Entreprises Adaptées

Les stocks sont évalués de la manière suivante :

- Matières premières au dernier prix d'achat
- Produits en-cours et finis au prix de revient.

2.7 CREANCES

Les créances sont évaluées :

- pour les états de frais, en fonction des prix de journées, de forfaits, d'actes alloués par les autorités de tarification

- pour les clients, en fonction des prix de vente ; ce poste concerne principalement les activités de production et de commercialisation réalisées par les E.S.A.T. et Entreprises Adaptées.

Les provisions pour dépréciation des créances sont constituées en fonction des litiges connus à date de clôture et du risque d'irrecouvrabilité. Par ailleurs les créances antérieures au 1^{er} janvier 2018 ont été provisionnées à 100 % et celles afférentes au 1^{er} semestre 2018 ont été dépréciées à hauteur de 50 %.

2.8 PRODUITS A RECEVOIR

ETAT DES CREANCES	BRUT
Créances Clients et comptes rattachés	249 854
Autres créances	1 013 832
TOTAL	1 263 686

2.9 TRESORERIE

1 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition. Les plus-values de cessions sont calculées selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2018, L'ADAPEI ne possède plus de Fonds Communs de Placement, hormis ceux détenus auprès de la Caisse d'Epargne qui garantit un emprunt pour 60 000 €.

2 - Disponibilités

L'Association ayant signé avec ses trois principaux partenaires financiers une convention de fusion de comptes, le montant compensé des en cours bancaires apparaît sur cette ligne.

2.10 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Le poste charges constatées d'avance s'élève à 123 866 €. Il est constitué principalement par un loyer d'avance versé à l'OPAC propriétaire du Foyer de Varilhes dont le solde est d'un montant de 55 131 €.

2.11 FONDS ASSOCIATIFS : LES FONDS PROPRES

Les fonds propres incluent les fonds associatifs des établissements qui seraient susceptibles d'être reversés en vertu de l'article 98 du Décret du 10 Octobre 2003.

Fonds associatifs sans droit de reprise :

Inscription des libéralités ayant le caractère d'apport reçues depuis l'origine. Aucune dotation cette année.

Prime de fusion :

Relative à la fusion des Entreprises Adaptées Ariège restauration et USI 9, réalisée en 2003.

Subventions d'investissements sur biens renouvelables :

Elles correspondent à des subventions allouées à des établissements, elles ne font l'objet d'aucune reprise.

Réserves :

Elles comprennent :

- Les excédents affectés à l'investissement
- Les réserves de compensation
- La réserve de trésorerie
- Les autres réserves.

Report à nouveau :

Il s'agit des reports à nouveau de gestion propre et des résultats antérieurs non repris par les organismes de tutelle et de contrôle (ARS et Conseil Départemental de l'ARIEGE).

Résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice N est constitué par l'ensemble des résultats des établissements avant reprise des résultats N-2. Aucune distinction n'est réalisée entre les résultats de la gestion propre et les résultats sous contrôle des tiers financeurs.

2.12 FONDS ASSOCIATIFS : AUTRES FONDS ASSOCIATIFS

Subventions d'investissements sur biens non renouvelables

Il s'agit principalement de la subvention versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, pour un montant de 389 546 €, afin de financer des travaux immobiliers de l'IME Saint Jean d'une part et d'autre part, de la Taxe d'apprentissage reçue au profit de l'IME de Saint Jean pour un montant de 105 147 €.

En 2018, l'ADAPEI a reçu trois nouvelles subventions :

- 10 000 € de la Caisse d'Epargne pour le financement du camion marché de la Conserverie
- 4 000 € de l'Association Princesse Dayana pour le financement des rails de la balnéothérapie de l'IME de St Jean
- 1 530 € des parents de l'IME de Lézat pour la rénovation de l'aire de jeux

Ces subventions sont reprises au compte de résultat en fonction des amortissements des biens financés.

Libellé	montant obtenu	augmentation en 2018	Solde au 31/12/2017	Montant viré au résultat en 2018 (2)	solde fin 2018
Subv. CNSA / Construction Tourane	389 546		212 704	14 289	198 415
Subv. Conseil Départ/Cambié Climatisation	8 000		1 956	533	1 422
Subv. MSA/Prévention des risques EVEA	14 278		8 189	823	7 367
Subv. CE/Camion Marché ESTA PROD		10 000		681	9 319
TAXE APPRENTISSAGE IMPRO	96 896	8 251	18 470	6 541	20 181
Subv. AGEFIPH/VISA fauteuil	800		633	160	473
Subv. Dayna/Balnéo IME ST Jean	1 000	4 000	1 000		5 000
Subv. AGEFIPH/IME Lézat	6 000		1 057	1 057	
Subv. Parents/Aire de jeux IME LEZAT		1 530			1 530
	516 520	23 781	244 010	24 084	243 706

Renforcement de la couverture du besoin en fonds de roulement

Les dotations et tarifs perçus par l'établissement ou service social ou médico-social peuvent comprendre une part destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement défini à l'article R.314-48 du CASF. Une dotation aux provisions réglementées est constatée à ce titre dans deux cas :

- Lorsqu'un établissement ou service, après accord de l'autorité de tarification, a recours à l'emprunt pour faire face aux difficultés de trésorerie issues d'un décalage entre ses encaissements et

décaissements, une dotation aux provisions pour un montant égal au remboursement annuel en capital du dit emprunt doit être constatée ;

- Lorsqu'un établissement ou service perçoit de l'autorité de tarification une dotation destinée à couvrir son besoin en fonds de roulement, une dotation aux provisions pour le montant de la dotation financière reçue doit être constatée.

Les charges constatées pour doter le fonds de roulement sont comptabilisées par le biais de dotations aux provisions réglementées.

Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations peut être constituée lorsqu'un établissement ou service social ou médico-social perçoit de l'autorité de tarification une allocation anticipée (sous forme de dotations budgétaires supplémentaires versées en amont du programme d'investissement), destinées à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir.

En conséquence, ces versements donnent lieu à la comptabilisation de provisions réglementées pour le montant de la dotation reçue et enregistrée au crédit du compte « 142-Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations » par le débit du compte « 68742-Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations ». Cette provision réglementée est reprise au fur et à mesure des charges d'amortissement et des frais financiers constatés liés au nouvel investissement, par le crédit du compte « 78742 - Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations ».

libellé	montant PRI	année de versement	solde fin 2017	dotation 2018	reprise au compte de résultat	solde fin 2018
PRI IME St Jean G1	298 929	2003	112 990		8 899	104 090
PRI La Tourane IME St Jean	323 865	2005	151 957		10 277	141 680
PRI IME Pro 2006	564 206	2006	286 682		18 328	268 354
PRI Intern Polyhand. IME St Jean	337 765	2007	172 930		9 769	163 161
PRI Intern Polyhand. IME St Jean	75 618	2007	38 715		2 187	36 528
PRI Internat Autistes IME St Jean	400 000	2007	226 707		15 207	211 500
PRI RELOCALISATION SESSAD	28 000	2017	28 000			28 000
PRI Nouvel I.M.E. Lézat	179 400	2007	109 818		7 077	102 741
PRI Nouvel I.M.E. Lézat	98 814	2004	60 488		3 898	56 590
PRI Nouvel I.M.E. Lézat	5 000	2008	3 061		197	2 863
PRI Ascenseur ESATI	8 372	2010	2 895		837	2 057
PRI Nouveau Parking ESATI	14 816	2010	5 829		1 482	4 347
PRI ACCORD CG/BP 2014 SAVS	4 443	2014	4 443			4 443
PRI Rapport 28 08 2015 SAVS	10 000	2015	10 000			10 000
PRI Groupe électrogène MAS Guilhot	53 653	2009	31 726		2 857	28 868
PRI S. de bain Sanitaire MAS Guilhot	26 944	2009	17 237		1 004	16 233
PRI Travaux sécurité MAS Guilhot	30 000	2011	15 054		2 520	12 534
PRI Remplacement Chaudière CNR 2018	23 495	2018		23 495	135	23 360
PRI Remplacement SSI CNR 2019	23 400	2018		23 400		23 400
PRI Convent MAS Saverdun	1 788 167	2010	1 457 735		77 035	1 380 700
PRI Véhicule MAS Saverdun	51 589	2012	19 708		5 561	14 147
PRI Bâtiment MAS Saverdun	43 890	2013	35 780		1 891	33 889
PRI ACCORD CG/BP 2014 FAM Guilhot	79 000	2014/2016	79 000			79 000
PRI Groupe électrogène FAM Cambié	52 504	2009	35 675		2 195	33 480
	4 521 871		2 906 429	46 895	171 357	2 781 968

Les provisions inscrites en rouge ne sont pas encore affectées à un projet validé.

Amortissements dérogatoires

Dans le cas de financements attribués par l'autorité de tarification pour des durées d'amortissements plus courtes que la durée d'utilisation de l'actif, le différentiel est comptabilisé au crédit du compte « 145 - Amortissements dérogatoires » par le débit du compte « 68725 - Amortissements dérogatoires ». La reprise s'effectue en débitant un sous-compte « 145 - Amortissements dérogatoires » par le crédit du compte « 7825 - Reprise sur amortissements dérogatoires » lorsque le différentiel s'inverse.

2.13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ont été constituées :

- des provisions pour risques (litiges, contentieux, rattrapage sur déroulement de carrière)
- des provisions pour charges constituées principalement des provisions pour indemnité de fin de carrière et compte épargne-temps.

Dans un même temps des reprises de provisions pour risques et charges ont été effectuées.

Les provisions du passif constituées sont conformes au règlement 2000-06 de l'A.N.C.

2.14 LES FONDS DEDIES

Les fonds dédiés sur ressources affectées correspondent à des Crédits Non Reconductibles versés en 2016 et 2018 par l'ARS pour la MAS Guilhot et les IME. Ces fonds n'ayant pu être utilisés entièrement en 2018, ils sont mis de côté en fonds dédiés pour être dépensés en 2019.

Pour les FAM ces fonds correspondent à des crédits octroyés en 2018 sur des réserves antérieures pour des formations sur la Qualité de Vie au Travail et sur les troubles du spectre autistique.

dossier	motif	fin 2017	dotation 2018	reprise 2018	fin 2018
MAS Guilhot	ARS/formation autisme	38 588		25 945	12 643
IME Lézat	Gratification de stagiaires	1 149		1 149	
IME St Jean	polyhandicap : formation, matériel...		10 000		10 000
IME Lézat	polyhandicap : formation, matériel...		10 000		10 000
FAM Guilhot	report formation TSA/2019		12 283		12 283
FAM Guilhot	report formation QVT/2019		9 971		9 971
FAM Cambié	report formation humanitude/2019		2 794		2 794
FAM Cambié	report formation QVT/2019		414		414
IME St Jean	report CNR 2018 mobilier anti-feu		2 761		2 761
		39 737	48 224	27 094	60 867

2.15 LES EMPRUNTS

Sont classées sous ce chapitre les dettes financières contractées auprès des établissements de crédit ainsi que les intérêts courus non échus.

Ce poste n'inclut pas les concours bancaires courants car l'ADAPEI a signé des conventions de gestion de comptes globalisées avec chacun des établissements financiers. Les montants compensés de disponibilités se trouvent à l'actif du bilan.

2.16 CHARGES A PAYER

ETAT DES CHARGES A PAYER	BRUT 2018
Dettes fournisseurs	205 478
Dettes fiscales et sociales	6 205
Dettes congés payés charges sociales et fiscales incluses	1 483 533
Autres dettes - Charges à payer	134 274
TOTAL	1 829 490

2.17 LES PROVISIONS POUR CONGES PAYES

Les dépenses afférentes aux congés à payer et aux autres droits acquis par les salariés qui ne sont pas pris en compte en application du 3° de l'article R. 314-45 de CASF, dans le calcul des tarifs accordés par les autorités de tarification, ne sont pas opposables aux financeurs, sauf en cas de fermeture totale ou partielle d'un établissement ou service, ou si ces dépenses peuvent être prises en compte dans les financements d'un exercice donné en application de l'article R.314-98 du CASF.

En application des dispositions du présent avis, ces dépenses sont enregistrées en totalité par les établissements et services privés sociaux et médico-sociaux concernés et font l'objet d'une affectation après clôture de l'exercice dans un sous-compte 116-2 « Dépenses pour congés payés » du compte 116 « Dépenses non opposables aux tiers financeurs » pour le montant non financé.

2.18 DROITS D'INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les droits acquis à la clôture de l'exercice, par le personnel, en matière d'indemnités de départ à la retraite, sont enregistrés partiellement en comptabilité à hauteur de 527 204 € charges sociales et fiscales incluses. La provision est comptabilisée par 1/5^{ème} pour les départs à la retraite à horizon de 5 ans.

Le montant total des engagements a été valorisé selon la méthode des unités de crédits projetés qui consiste à évaluer pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit lors de son départ à la retraite.

Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel ...) et financières (taux d'actualisation, taux de progression des salaires ...).

Le montant total des indemnités de fin de carrière acquises peut être évalué à 1 827 228 € charges sociales et fiscales incluses.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

3.1 IMMOBILISATIONS

Libellé	Valeur Brute Début d'Exercice 2018	Augmentations 2018	Diminutions 2018	Valeur Brute Fin d'Exercice 2018
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	9 600			9 600
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val	244 924	23 918	1 052	267 790
Total Immobilisations incorporelles (I) :	254 524	23 918	1 052	277 390
Immobilisations corporelles :				
Terrains	813 444			813 444
Agencements et aménagements de terrains	20 658			20 658
Constructions	22 868 317	244 646	75 512	23 037 450
Constructions sur sol d'autrui	757 162	9 734	11 405	755 491
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 135 180	320 761	237 709	5 218 232
Autres immobilisations corporelles :	4 303 545	113 600	173 096	4 244 049
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	80 320			80 320
<i>Matériel de transport</i>	2 596 920	78 235	74 934	2 600 221
<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	596 106	25 558	64 834	556 830
<i>Mobilier</i>	1 030 199	9 807	33 328	1 006 678
Total Immobilisations corporelles (II) :	33 898 306	688 741	497 722	34 089 324
Immobilisations en cours :				
Immobilisations corporelles en cours	42 208	28 188	17 493	52 903
Total Immobilisations en cours (IV) :	42 208	28 188	17 493	52 903
Autres immobilisations financières :				
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activ. de portef. (droit de propriété)	147 313			147 313
Titres immobilisés (droit de créance)	10 043			10 043
Dépôts et cautionnements versés	29 249	8 565	9 243	28 570
Autres créances immobilisées	11 287			11 287
Total Autres immobilisations financières (VII) :	197 891	8 565	9 243	197 213
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	34 392 929	749 412	525 510	34 616 830

3.2 AMORTISSEMENTS

Libellé	Amortissements Début d'Exercice 2018	Augmentations 2018	Diminutions 2018	Amortissements Fin d'Exercice 2018
Amortissements des Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	9 600			9 600
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val	207 318	23 041	1 052	229 307
Total Amortissements Immobilisations incorporelles (I) :	216 918	23 041	1 052	238 907
Amortissements des Immobilisations corporelles :				
Agencements et aménagements de terrains	6 896	1 689		8 584
Constructions	13 400 937	812 420	84 258	14 129 099
Constructions sur sol d'autrui	605 806	19 571	2 658	622 718
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 065 395	288 190	234 231	4 119 354
Autres immobilisations corporelles :	3 583 546	287 959	172 509	3 698 996
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	60 778	3 771		64 549
<i>Matériel de transport</i>	2 101 339	205 177	74 934	2 231 582
<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	506 921	42 253	64 247	484 927
<i>Mobilier</i>	914 509	36 758	33 328	917 939
Total Amortissements Immobilisations corporelles (II) :	21 662 580	1 409 829	493 656	22 578 751
TOTAL GENERAL (I+II+III)	21 879 498	1 432 870	494 708	22 817 658

3.3 CREANCES

ETAT DES CREANCES	BRUT	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances clients	3 823 663	3 823 663	
Autres créances	1 835 544	1 835 544	
Personnel et comptes rattachés	3 035	3 035	
Organismes sociaux	81 074	81 074	
Subventions à recevoir	10 000	10 000	
Etat - TVA	73 547	73 547	
Département : Conseil Général (2/3 - 1/3)	168 665	168 665	
Créances diverses	1 375 357	1 375 357	
Charges constatées d'avance	123 866	123 866	
TOTAL CREANCES	5 659 207	5 659 207	

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

4.1 FONDS PROPRES ET RESERVES

FONDS PROPRES ET RESERVES	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Fonds propres	1 908 986			1 908 986
Prime de fusion	1 330 034			1 330 034
Total des fonds propres	3 239 020	0	0	3 239 020
Réserves pour salaires et autres	1 678 432		2 181	1 676 251
Réserve pour investissement	6 649 377	162 382		6 811 758
Réserve destinée à renforcer le BFR	615 703			615 703
Réserve de compensation	892 612	30 178	3 923	918 867
Réserve consolidée retraitée	523 883			523 883
Total des réserves	10 360 006	192 560	6 104	10 546 461
Reports à nouveaux créditeurs	1 647 716	707 419	120 502	2 234 633
Reports à nouveaux débiteurs	-2 287 931	180 267	2 336 077	-4 443 741
Report à nouveau consolidé	-185 070	372 456	369 137	-181 751
Dépenses refusées	-59 028			-59 028
Résultat modifié par Financeurs	19 235			19 235
Refus de provisions	-694 794		7 826	-702 620
Refus de charges	-1 640 641			-1 640 641
Résultat de l'exercice	341 331	1 291 114	341 331	1 291 114
Total report à nouveau	-2 859 182	2 551 256	3 174 873	-3 482 799
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-2 030 076	2 547 262	822 703	-305 517
Excédent affectés aux mesures d'exploitation	93 652	12 095		105 747
Total résultats sous contrôle TF	-1 936 424	2 547 262	822 703	-199 770
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-406 766	37 308	44 272	-413 730
Total dépenses non opposables aux TF	-406 766	37 308	44 272	-413 730
Taxes d'apprentissage et subv. Équipement nettes	244 009	23 781	24 084	243 706
Total des subventions nettes	244 009	23 781	24 084	243 706
Provision pour renouvellement des immobilisations	2 906 429	46 895	171 357	2 781 967
Total des PRI	2 906 429	46 895	171 357	2 781 967
TOTAL DES FONDS PROPRES ET RESERVES	11 547 093	5 399 062	4 243 393	12 714 857

4.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS	fin 2017	augmentation	diminution	fin 2018
Amort. dérogatoires et prov. pour renouvel. des immob.	2 906 429	47 874	172 335	2 781 968
Réserves des plus-values nettes d'actif				
Total des provisions règlementées	2 906 429	47 874	172 335	2 781 968
Provisions pour litiges	475 621	70 000	225 621	320 000
Provisions pour autres risques et charges	42 434		42 434	0
Provisions pour IDR	537 440	116 562	126 798	527 204
Provisions CET	264 309	28 016	70 961	221 364
Total des provisions pour risques et charges	1 319 804	214 578	465 814	1 068 568
Fonds dédiés ressources affectées	39 737	48 224	27 094	60 867
Total des fonds dédiés	39 737	48 224	27 094	60 867
Provisions sur stocks et encours				
Provisions comptes clients	334 936	9 382	31 994	312 325
Autres provisions sur dépréciation				-
Total des provisions non financières	334 936	9 382	31 994	312 325
Provisions pour dépréciations financières				
Total des provisions / dépréciations financières				
TOTAL PROVISIONS	4 600 906	320 058	697 237	4 223 728

4.3 DETTES

ETAT DES DETTES	BRUT	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunt et dettes assimilées	3 578 408	457 118	1 452 315	1 668 976
Concours bancaires - solde créditeurs / banque				
Intérêts courus	14 026	14 026		
Total des dettes financières	3 592 434	471 144	1 452 315	1 668 976
Clients créditeurs	77 598	77 598		
Dettes organismes financeurs (indus)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	991 741	991 741		
Dettes fiscales	69 531	69 531		
Dettes sociales	2 706 043	2 706 043		
<i>Dont dettes sur CP et charges sur CP</i>	<i>1 483 533</i>	<i>1 483 533</i>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dettes Conseil Général (2/3 - 1/3)	100 962	100 962		
Autres dettes	169 686	169 686		
Produits constatés d'avance				
Total des autres dettes	4 115 561	4 115 561	0	0
TOTAL DETTES	7 707 996	4 586 706	1 452 315	1 668 976

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaire des EA et ESAT			
Prestations BVA	777 497	3 223 321	4 735 180
Prestations USI 9	1 382 116		
Prestations Ariège Restauration	625 569		
Prestations EVEA	438 139		
ESATI Production	860 788	1 511 859	
ESATA Production	651 071		
Autres prestations			
Forfait journalier	420 900	1 179 942	1 179 942
Autres prestations	759 042		
Produits de la tarification			
Prix de journée	17 785 639	22 719	22 719 433
Dotation globale de fonctionnement	4 933 794	433	
TOTAL MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION			28 634 555

5.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Achat matières premières pour la production	1 796 683
Autres approvisionnements (tous les établissements confondus)	125 068
Variation de stock	- 26 130
ACHATS CONSOMMES	1 895 621

5.3 OPERATIONS EXCEPTIONNELLES

La rubrique « Produits exceptionnels » s'élève à 303 007 € et est représentée par :

- 61 765 € de produits sur opérations de gestion,
- 42 791 € de produits sur opérations en capital,
- 171 357 € de reprises de provisions pour renouvellement des investissements,
- 27 094 € de reports de ressources non utilisées des exercices antérieurs (fonds dédiés)

La rubrique « Charges exceptionnelles » représente un montant de 217 987 € dont

- 107 931 € de charges exceptionnelles sur opérations de gestion,
- 14 938 € de charges sur opération en capital,
- 46 895 € de dotations aux provisions pour renouvellement des investissements (CNR ARS pour l'acquisition d'une chaudière et d'un nouveau système de sécurité incendie)
- 48 224 € d'engagements à réaliser sur ressources affectées (fonds dédiés)

6. CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

Elles ne sont pas évaluées car non significatives.

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1 INFORMATION PRESCRITE PAR LA LOI 2006-586

En application de la loi 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que le montant global des rémunérations brutes et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'élève à 211 098 € pour l'exercice 2018.

7.2 ENGAGEMENTS RECUS

Il n'y a pas d'engagement reçus significatifs à mentionner.

7.3 ENGAGEMENTS DONNES

1998 -1 Le prêt « conventionné » contracté auprès du Crédit Agricole pour l'Hébergement de Mirepoix de 762 245 € est garanti par un nantissement de titres à hauteur de 50% des sommes empruntées.
L'emprunt s'est éteint en 2018.

1998 -2 L'emprunt de la MAS de Lézat pour un montant de 172 394 € souscrit auprès du Crédit Local de France est garanti par une hypothèque de rang 2 sur la MAS de Guilhot.
Capital restant dû : 31 664 €.
L'emprunt s'éteint en 2022.

1998 -3 L'emprunt de la MAS de Guilhot pour un montant global de 579 306 € souscrits auprès du Crédit Agricole est garanti par une hypothèque de rangs 1 sur la MAS de Guilhot.
Capital restant dû : 115 861 €.
L'emprunt s'éteint en 2023.

2003 - 1 l'emprunt pour les travaux de l'hébergement de Monié de 763 000 € auprès du Crédit Agricole a été garanti par un nantissement de titres à hauteur de 50% des sommes empruntées.
L'emprunt s'est éteint en 2018.

2003 - 2 L'emprunt de 230 000 € pour l'agrandissement de la Blanchisserie des Vallées d'AX à Perles et Castelet souscrit auprès de la Caisse d'Epargne est garanti par une promesse d'affectation hypothécaire sur le bien situé Domaine de Guilhot.
Capital restant dû : 25 975 €
L'emprunt s'éteint en 2019.

2006 : Un emprunt a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 868 000 € afin de contribuer à financer la construction de l'Internat des Polyhandicapés à l'I.M.E. de Saint Jean du Falga. Il est garanti le nantissement d'un compte - titres à hauteur de 50% du montant emprunté.
Capital restant dû : 277 474 €
L'emprunt s'éteint en 2021.

2007 - 1 L'extension immobilière de la M.A.S. Guilhot a été financée par un emprunt d'un montant de 355 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole Sud Méditerranée sous le n° P039ZA019PR. Il est garanti par le nantissement d'un compte - titres au Crédit Agricole à hauteur de 350 000 €.
Capital restant dû : 240 230 €
L'emprunt s'éteint en 2032.
Cet emprunt a été renégocié au taux fixe de 2.85% (contre 4.09%) en janvier 2018

2007 - 2 Un deuxième emprunt d'un montant de 550 000 € a été contacté auprès du Crédit Agricole Sud Méditerranée sous le n° P05GD2013PR pour l'opération d'agrandissement - rénovation de l'immeuble « La Tourane » de l'I.M.E. Saint Jean. Cet emprunt est garanti par une hypothèque conventionnelle de premier rang.

Capital restant dû : 310 177 €

L'emprunt s'éteint en 2027.

Cet emprunt a été renégocié au taux fixe de 2,75% (contre 4.80%) en janvier 2018

2007 - 3 Un troisième emprunt d'un montant de 908 000 € a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées sous le n° 7259775 pour la construction sur un terrain de l'Institut Médico Educatif de Lézat sur Lèze - 09 210. Cet emprunt est garanti par une hypothèque immobilière de premier rang à hauteur de 908 000 € sur la construction.

Capital restant dû : 688 092 €

L'emprunt s'éteint en 2033.

Cet emprunt a été renégocié au taux fixe de 3% (contre 4.85%) en janvier 2018

2011 : La construction du 6° bâtiment du Foyer de Vie a été financée par un emprunt à hauteur de 555 311 € contracté auprès du Crédit Mutuel. Cet emprunt est garanti par une hypothèque de premier rang.

Capital restant dû : 390 528 €

L'emprunt s'éteint en 2031.

2012 : Le Foyer de Vie Monié a contracté un prêt de trésorerie n° 8266445 d'un montant de 700 000 € auprès de la Caisse d'Epargne sur une durée de 15 ans. Ce prêt est garanti par une hypothèque immobilière dans la limite de 350 000 €.

Capital restant dû : 458 843 €

L'emprunt s'éteint en 2027.

2014- 1 Deux emprunts ont été contractés auprès du Crédit Agricole pour financer des biens immobiliers (bâtiment) et des biens mobiliers (Matériel) de la nouvelle MAS construite à Saverdun :

- l'emprunt d'un montant de 300 000 €, contrat n° 00000006066 est garanti par une hypothèque conventionnelle immobilière de premier rang sur le bien de la MAS de Saverdun.

Capital restant dû : 251 011 €

L'emprunt s'éteint en 2034.

Cet emprunt a été renégocié au taux fixe de 3,07% (contre 3,57%) en janvier 2018

- l'emprunt d'un montant de 72 486 €, est garanti par une hypothèque conventionnelle immobilière de premier rang sur le bien de la MAS de Saverdun.

Capital restant dû : 61 158 €

L'emprunt s'éteint en 2034.

Cet emprunt a été renégocié au taux fixe de 3,07% (contre 3,57%) en janvier 2018

2014 - 2 Un bus IVECO DE 754 PV a été acquis par Service Transports avec un emprunt contracté auprès du Crédit Agricole pour un montant de 68 160 € sous le n°00000006081. Le véhicule a été donné en gage.

Capital restant dû : 5 977 €

L'emprunt s'éteint en 2019.

2016 : Les emprunts débloqués auprès de la BFCC ont été nantis pour un montant de 140 040,75 €.

Au 31 décembre 2018, le total de la trésorerie nantie s'élève à 378 967 €.

8. PERSONNEL

Tableau des effectifs au 31/12/2018

	ETP TOTAL	CDI	CDI/H	CDI/F	Dont C AIDES	CDD	CDD/H	CDD/F	Dont C AIDES	TOTAL H	TOTAL F
BLANCHISSERIE	16,39	16,00	10,00	6,00		0,39	0,39			10,39	6,00
USI 9	26,94	23,80	23,80			3,14	3,14			26,94	0,00
ARIEGE RESTO	23,13	23,00	17,00	6,00		0,13	0,07	0,06		17,07	6,06
EVEA	16,20	15,50	15,50			0,70	0,70			16,20	0,00
ADM GENERALE	11,04	9,99	1,00	8,99	0,69	1,05	0,05	1,00	1,00	1,05	9,99
TRANSPORT	16,06	16,06	8,57	7,49		0,00				8,57	7,49
IME ST JEAN	45,30	44,12	9,00	35,12		1,18		1,18	0,70	9,00	36,30
SESSAD	3,57	3,57	1,72	1,85		0,00				1,72	1,85
UEM	6,00	6,00	1,50	4,50		0,00				1,50	4,50
IME LEZAT	19,31	19,31	3,50	15,81		0,00				3,50	15,81
ESATI DGF	26,65	26,65	15,29	11,36		0,00				15,29	11,36
ESATA DGF	14,23	13,90	8,24	5,66		0,33	0,33			8,57	5,66
HEBERGEMENTS	38,57	35,10	8,88	26,22		3,47	0,62	2,85	2,00	9,50	29,07
FO MONIE	17,37	17,30	4,46	12,84		0,07		0,07		4,46	12,91
SAVS	5,24	5,24	1,00	4,24		0,00				1,00	4,24
MAS GUILHOT	70,84	67,72	19,00	48,72		3,12	0,27	2,84		19,27	51,56
MAS SAVERDUN	25,25	25,00	1,75	23,25		0,25		0,25		1,75	23,50
FAM GUILHOT	45,66	42,85	8,67	34,18		2,81	0,33	2,47	1,69	9,00	36,65
FAM CAMBIE	26,16	24,46	5,00	19,46		1,70	1,00	0,70	1,00	6,00	20,16
TOTAL GENERAL	453,91	435,57	163,88	271,69	0,69	18,34	6,90	11,42	6,39	170,78	283,11

9. RESULTATS

ADAPEI 09 - Détermination des résultats 2018

Etablissement	Résultat comptable 2018	Dépenses non opposables (congés payés)	Reprise de résultat	Reprise sur excédent mesures d'exploitation	Reprise réserve des ch. d'amortissements	Résultat administratif 2018
Compétence ARS						
IME St Jean	4 635,39	1 695,80				6 331,19
SESSAD	50 128,57	4 131,22				54 259,79
UEM	4 215,48	-2 523,84				1 691,64
IME Lezat	-36 749,17	-6 947,50				-43 696,67
ESATI DGF	-10 937,62	-17 028,13	5 281,08			-22 684,67
ESATA DGF	-70 234,36	-6 179,25	-33 339,00			-109 752,61
MAS Guilhot	-526,67	3 067,08				2 540,41
MAS Saverdun	92 371,94	5 291,07	-113 739,00			-16 075,99
FAM Guilhot ARS	-1 064,89	-579,11		1 126,66		-517,34
FAM Cambié ARS	843,34	-1 049,30				-205,96
Sous-total Compétence ARS	32 682,01	-20 121,95	-141 796,92	1 126,66	0,00	-128 110,20
Compétence Conseil Départemental						
Foyers d'hébergement	21 055,44	-608,67	2 400,00			22 846,77
SAVS	10 940,93	-2 254,28	184,00			8 870,65
FV Monié	-55 416,18	-17 944,10	23 000,00		1 500,00	-48 860,28
FAM Guilhot Département	-22 585,57	6 891,61	2 504,02	34 912,00		21 722,06
FAM Cambié Département	-23 025,57	20 578,37	5 300,00	1 183,00		4 035,80
total Compétence Conseil Départemental	-69 030,95	6 662,92	33 388,02	36 095,00	1 500,00	8 614,99
Gestion propre						
BVA	95 026,95					95 026,95
USI9	72 145,04					72 145,04
Ariège Restauration	22 108,57					22 108,57
EVEA	46 788,07					46 788,07
ESATI Production	-110 411,99					-110 411,99
ESATA Production	55 483,82					55 483,82
Sous-total Gestion propre	181 140,46					181 140,46
Services centraux						
Vie associative	618,87					618,87
Siège	-802,21					-802,21
Transports	-19 056,99					-19 056,99
Sous-total Services centraux	-19 240,33					-19 240,33
Consolidation						
903 - Retraitement consolidation	1 165 562,82					1 165 562,82
Total ADAPEI	1 291 114,01	-13 459,03	-108 408,90	37 221,66	1 500,00	1 207 967,74

ADAPEI 09 - Évolution des résultats administratifs

Etablissement	Résultat Administratif 2014	Résultat Administratif 2015	Résultat Administratif 2016	Résultat Administratif 2017	Résultat Administratif 2018	Variation 2018 2017
Compétence ARS						
IME St Jean	-353 056,96	-161 087,18	-120 840,40	-90 897,90	6 331,19	97 229,09
SESSAD	7 769,29	15 593,83	-923,07	214,33	54 259,79	54 045,46
UEM			1 102,25	9 741,70	1 691,64	-8 050,06
IME Lezat	-86 397,01	-17 853,14	4 558,67	-24 714,41	-43 696,67	-18 982,26
ESATI DGF	23 311,93	138 589,65	5 281,08	685,79	-22 684,67	-23 370,46
ESATA DGF	-181 276,75	-76 369,24	-182 268,84	-99 707,85	-109 752,61	-10 044,76
MAS Guilhot	-411 267,18	-314 133,65	-168 930,12	44 210,99	2 540,41	-41 670,58
MAS Saverdun	-51 970,48	-224 610,84	-222 871,90	-164 269,22	-16 075,99	148 193,23
FAM Guilhot ARS	-5 431,01	32 925,59	15 314,91	4 962,03	-517,34	-5 479,37
FAM Cambié ARS	-13 860,85	-2 638,99	8 780,33	2 347,53	-205,96	-2 553,49
Sous-total Compétence ARS	-1 072 179,02	-609 583,97	-660 797,09	-317 427,01	-128 110,20	189 316,81
Compétence Conseil Départemental						
Foyers d'hébergement	46 775,05	-104 677,11	5 694,31	8 254,67	22 846,77	14 592,10
SAVS	17 974,89	15 412,13	3 558,47	26 302,67	8 870,65	-17 432,02
FV Monié	106 850,95	103 690,27	130 033,47	56 690,14	-48 860,28	-105 550,42
FAM Guilhot Département	138 971,94	220 302,63	2 504,02	48 517,06	21 722,06	-26 795,00
FAM Cambié Département	17 558,52	39 966,79	53 574,84	34 344,10	4 035,80	-30 308,30
Sous-total Compétence Conseil Départemental	328 131,35	274 694,71	195 365,11	174 108,64	8 614,99	-165 493,65
Gestion propre						
BVA	76 498,41	162 941,51	141 289,75	178 346,01	95 026,95	-83 319,06
USI9	-119 904,47	-3 581,72	-93 513,37	73 791,17	72 145,04	-1 646,13
Ariège Restauration	-17 344,03	-12 709,82	-62 008,41	57 854,56	22 108,57	-35 745,99
EVEA	24 313,46	31 024,48	-3 776,47	28 290,16	46 788,07	18 497,91
ESATI Production	-208 364,87	-123 403,45	-67 331,57	-231 993,91	-110 411,99	121 581,92
ESATA Production	-19 546,62	-21 051,71	-75 433,46	59 764,67	55 483,82	-4 280,85
Sous-total Gestion propre	-264 348,12	33 219,29	-160 773,53	166 052,66	181 140,46	15 087,80
Services centraux						
Vie associative	79,38	-6 955,63	-7 014,09	-5 035,96	618,87	5 654,83
Siège	-25 117,77	-44 790,14	-28 293,79	-4 090,92	-802,21	3 288,71
Transports					-19 056,99	-19 056,99
Sous-total Services centraux	-25 038,39	-51 745,77	-35 307,88	-9 126,88	-19 240,33	-10 113,45
Consolidation						
903 - Retraitement consolidation	57 604,06	11 830,45	68 914,55	372 456,49	1 165 562,82	793 106,33
Total ADAPEI	-975 830,12	-341 585,29	-592 598,84	386 063,90	1 207 967,74	821 903,84

Il s'agit des résultats administratifs déposés, non corrigés des rejets de charges de l'ARS et du Conseil Départemental.

Comptes administratifs 2018 - Affectation des résultats

		AFFECTATION DEMANDÉE			AFFECTATION GESTION PROPRE	
		RESERVES		RAN		
Etablissement	Résultat Administratif 2018	10682 - Excédent affecté à l'investissement	10686 - Réserve de compensation	11519 - RAN déficitaire - Reprise sur N+2	110 RAN Bénéficiaire	119 RAN Déficitaire
ARS						
IME St Jean	6 331,19		6 331,19			
SESSAD	54 259,79	54 259,79				
UEM	1 691,64		1 691,64			
IME Lezat	- 43 696,67		- 4 558,83	- 39 137,84		
ESATI DGF	- 22 684,67		- 22 684,67			
ESATA DGF	- 109 752,61			- 109 752,61		
MAS Guilhot	2 540,41		2 540,41			
MAS Saverdun	- 16 075,99			- 16 075,99		
FAM Guilhot ARS	- 517,34		- 517,34			
FAM Cambié ARS	- 205,96		- 205,96			
Sous-total Compétence ARS	- 128 110,20	54 259,79	- 17 403,55	- 164 966,43		
Conseil Départemental						
Foyers d'hébergement	22 846,77	22 846,77				
SAVS	8 870,65	8 870,65				
FV Monié	- 48 860,28		- 48 860,28			
FAM Guilhot Département	21 722,06		21 722,06			
FAM Cambié Département	4 035,80		4 035,80			
Sous-total Compétence CD	8 614,99	31 717,41	- 23 102,42	-		
Total gestion contrôlée	- 119 495,21	85 977,20	- 40 505,98	- 164 966,43		
Gestion propre						
BVA	95 026,95				95 026,95	
USI9	72 145,04				72 145,04	
Ariège Restauration	22 108,57				22 108,57	
EVEA	46 788,07				46 788,07	
ESATI Production	- 110 411,99					- 110 411,99
ESATA Production	55 483,82				55 483,82	
Sous-total Gestion propre	181 140,46				291 552,45	- 110 411,99
Services centraux						
Vie associative	618,87				618,87	
Siège	- 802,21					- 802,21
Transports	- 19 056,99				- 19 056,99	
Sous-total Services centraux	- 19 240,33				- 18 438,12	- 802,21
Consolidation						
903 - Retraitement consolidation	1 165 562,82				1 165 562,82	
Total ADAPEI	1 207 967,74	85 977,20	- 40 505,98	- 164 966,43	1 438 677,15	- 111 214,20

ADAPEI 09 - Comptes administratifs 2016 sous contrôle des Tiers financeurs

Etablissement	Résultat Adm. 2016	Dépenses refusées	CD reprise charges d'amort.	Résultat Adm. 2016 modifié	Excédent affecté à l'investisse ment	Réserve de compensati on	Résultat repris en 2018 au budget ou par CNR	Excédent affecté aux mesures d'exploitati on	Résultat non repris transféré dans l'association
Compétence ARS									
IME St Jean	-120 840			-120 840					-120 840
SESSAD	-923			-923		-923			
UEM	1 102			1 102		1 102			
IME Lezat	4 559			4 559		4 559			
ESATI DGF	5 281			5 281			5 281		
ESATA DGF	-182 269			-182 269			-33 339		-148 930
MAS Guilhot	-168 930			-168 930			-168 930		
MAS Saverdun	-222 872			-222 872			-113 739		-109 133
FAM Guilhot ARS	15 315			15 315		12 000		3 315	
FAM Cambié ARS	8 780			8 780				8 780	
Sous-total ARS	-660 797	0	0	-660 797	0	16 738	-310 727	12 095	-378 903
Conseil Départemental									
Foyers d'hébergement	5 694	9 223		14 917		12 517	2 400		
SAVS	3 558			3 558	3 374		184		
FV Monié	130 033		1 500	131 533	108 533		23 000		
FAM Guilhot Département	2 504			2 504			2 504		
FAM Cambié Département	53 575	18		53 592	48 292		5 300		
Sous-total CD	195 365	9 241	1 500	206 106	160 200	12 517	33 388	0	0
Total résultats gestion contrôlée	-465 432	9 241	1 500	-454 691	160 200	29 255	-277 339	12 095	-378 903

ADAPEI 09 - Synthèse des refus de charges et de provisions 2016

Etablissement	Refus de charges	Refus de provisions	Total des refus 2016
Compétence Conseil Départemental			
060 - VISA		9 223	9 223
061 - SAVS			
067 - FO Monié			
080 - FAM Guilhot Département			
090 - FAM Cambié Département		18	18
Sous-total Compétence Conseil Départemental		9 240	9 240
Total ADAPEI		9 240	9 240

Historique des résultats sous contrôle de tiers financeurs

Etablissement	RSCTF 2011	RSCTF 2012	RSCTF 2013	RSCTF 2016/repris en 2018	RSCTF 2017	TOTAL
021 - IME St Jean					-90 897,90 €	-90 897,90 €
024 - SESSAD					214,33 €	214,33 €
029 - UEM Varilhes					9 741,70 €	9 741,70 €
030 - IME Lezat					-24 714,41 €	-24 714,41 €
041 - ESATI DGF				5 281,08 €	685,79 €	5 966,87 €
051 - ESATA DGF				-33 339,00 €	-99 707,85 €	-133 046,85 €
060- FH				2 400,00 €	8 254,67 €	10 654,67 €
061 - SAVS				184,00 €	26 302,67 €	26 486,67 €
067- FV Monié				23 000,00 €	56 690,14 €	79 690,14 €
071 - MAS Guilhot					44 210,99 €	44 210,99 €
075 - MAS Saverdun				-113 739,00 €	-164 269,22 €	-278 008,22 €
080 - FAM Guilhot Dpt				2 504,02 €	48 517,06 €	51 021,08 €
090 - FAM Cambié Dpt				5 300,00 €	34 344,10 €	39 644,10 €
080 - FAM Guilhot Etat	12 000,00 €		8 976,84 €		4 962,03 €	25 938,87 €
090 - FAM Cambié Etat		-26 683,16 €	-48 085,17 €		2 347,53 €	-72 420,80 €
	12 000,00 €	-26 683,16 €	-39 108,33 €	-108 408,90 €	-143 318,37 €	-305 518,76 €

résultat non repris :	-379 589,38 €
résultat repris en 2019 :	47 889,12 €
Réserve de compensation :	55 952,69 €
réserve d'investissement/fi. PPI Visa	116 864,81 €
Fi. Mes. exploitation non pérenne	7 309,56 €
Résultat en cours d'affectation	8 254,67 €
	-143 318,53 €